

CARRIÈRE

7.1. Votre parti est-il prêt à défendre une vraie carrière spécifique technique attractive au sein du SPF Finances ?

7.2. De nombreuses matières fiscales commencent à être régionalisées avec un transfert du personnel du SPF Finances. Votre parti est-il favorable à l'introduction d'une carrière spécifique technique au niveau de l'administration régionale ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>7.1. Il faut faire les choix qui garantissent l'acquisition et le maintien des savoirs et savoir-faire requis pour l'exécution des missions de services publics et donc permettre à un nombre suffisant d'agents de se spécialiser dans certains domaines spécifiques de la fiscalité.</p> <p>7.2. Oui. Dès lors que de nombreux pans de la fiscalité sont désormais régionalisés, la même logique de spécialisation doit être appliquée au niveau régional.</p>	<p>Pas de réponse à ces questions.</p>	<p>7.1 & 7.2. Nous sommes ouverts au débat sur l'impact de l'évolution de la carrière spécifique vers une carrière commune sur les compétences du personnel du SPF Finance. Une étude pourrait être réalisée afin de mieux appréhender ces conséquences et l'impact sur les compétences techniques indispensables du personnel du SPF Finances. En fonction du résultat de cette étude, nous pourrions soutenir qu'il convient effectivement de maintenir certaines carrières spécifiques au SPF Finances notamment afin de garantir leur attractivité. Nous sommes également favorables à la mise en place d'une carrière spécifique technique au niveau régional étant donné que de nombreuses matières fiscales ont effectivement été régionalisées et qu'il est important de disposer d'agents spécialisés au niveau régional. Cette position vaut également l'égard des carrières spécifiques d'autres départements, ou à l'égard de fonctions dites critiques.</p>	<p>7.1. Oui car l'Etat doit se doter des moyens humains pour récolter le juste impôt ;</p> <p>7.2. La direction générale de la fiscalité incluse dans le Service public régional de Bruxelles en a, durant cette législature, été extraite pour former un nouveau Service public régional bruxellois spécialisé en matière fiscale. Ce sont les bases de la nouvelle administration fiscale bruxelloise composée d'agents bruxellois d'origine et des fonctionnaires transférés, également sous cette législature, de l'Etat fédéral vers la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le cadre de ce nouveau service public, DéFI est en effet d'avis de spécialiser les agents qui y travaillent.</p>	<p>7.1 & 7.2. Le PTB favorise plutôt d'avoir des carrières communes à l'ensemble des services publics, mais dans ce cadre, des fonctions nécessitant de hautes compétences techniques peuvent être valorisées.</p>	<p>7.1 & 7.2. En ce qui concerne l'évolution des carrières, le PS propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la mobilité des agents et l'évolution interne, y compris entre les différents niveaux de pouvoir (Etat fédéral, Communautés, Régions, pouvoirs locaux). L'évolution des carrières passe également par une reconnaissance de l'expérience acquise à travers les processus de « valorisation des compétences » et de « transmission des connaissances ». Pour le PS, la fonction publique de demain, doit pouvoir valoriser l'expertise, les acquis et les expériences de l'ensemble des agents. - Revoir le système de recrutement par métier pour évoluer vers une approche de description de fonction qui permette au candidat qui détient les compétences nécessaires d'accéder au poste adéquat, au-delà du seul critère du diplôme par la valorisation de l'expérience acquise. <p>Au-delà de ces principes généraux, le PS est prêt à reconnaître la spécificité des métiers du SPF Finances.</p>